

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 février 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 février, de la motion de M. Bissonnette: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est également avec plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Warner: Je trouve très agréable d'obtenir des applaudissements avant même d'entamer mon discours. Je voudrais également remercier mes électeurs qui m'ont envoyé ici en septembre dernier pour faire partie de ce nouveau gouvernement dynamique.

La circonscription de Stormont-Dundas comprend les comtés de Stormont et de Dundas et la quasi-totalité de la municipalité de Charlottenburgh, dans le comté de Glengarry. Elle s'étend le long du Saint-Laurent, à environ 80 kilomètres de Lancaster, à l'est, jusqu'à Iroquois, à l'ouest. Elle s'étale sur une quarantaine de kilomètres au nord du Saint-Laurent et englobe les localités de Winchester, Chesterville, Morewood, Crysler et Moose Creek.

Cornwall est la seule ville et ses 46,000 habitants en font l'agglomération la plus importante de ma circonscription. La région rurale compte environ 1,900 exploitations agricoles dont 42 p. 100 de fermes laitières. Cornwall et les autres localités de la circonscription ont été fondées il y a plus de 200 ans et figurent donc parmi les foyers de colonisation les plus anciens de l'Ontario et du Canada. L'année dernière, Cornwall a célébré son bicentenaire en même temps que d'autres localités de ma circonscription.

La région compte 72 p. 100 d'anglophones et 25 p. 100 de francophones. Le taux de chômage y est assez élevé. Bien sûr, nous tenons beaucoup à la développer de façon positive et progressiste. Nous nous attendons à ce que quelques compagnies nouvelles s'implantent à Cornwall dans un proche avenir. Nous faisons tout en notre pouvoir pour inciter d'autres fabricants et entreprises à s'établir dans Stormont, Dundas et Charlottenburgh également.

Nous avons la chance d'avoir accès à d'excellents moyens de transport grâce aux réseaux routiers, aux chemins de fer et à la Voie maritime du Saint-Laurent qui sillonnent toute la région. Nous avons également la chance d'avoir les tarifs d'électricité les meilleurs marchés du Canada, car ils nous coûtent environ 28 p. 100 de moins que dans les régions avoisinantes. J'invite tous les députés à rendre visite aux gens de ma circonscription. Nous sommes à environ une heure et demie de voiture d'Ottawa. Tout le monde vous y réservera un accueil très chaleureux.

La majorité des propos tenus au sujet du projet de loi C-23 ont été très positifs. Il s'agit d'ajuster et de moderniser une loi à laquelle le public a réservé un accueil très favorable par le passé. Au cours de ces cinq dernières années, l'activité dans ce secteur a plus que triplé. En 1978, le montant des prêts accordés était d'environ 176 millions et en 1983, il était passé à 691 millions. En même temps, le nombre de prêts est passé de 7,300 à plus de 25,000.

Cette activité témoigne certainement du succès de cette mesure et de son utilité pour les petites entreprises de tout le pays. Deux questions seulement, les frais d'administration et la participation aux pertes semblent avoir suscité une vive controverse. Des frais d'administration de 1 p. 100 sur les prêts consentis à partir du 1^{er} avril seront imposés aux banques et aideront certainement à défrayer une partie du programme. La loi empêche également de faire payer ces frais aux emprunteurs.

• (1110)

Également à compter du 1^{er} avril, le gouvernement fédéral absorbera 90 p. 100 des pertes contre 100 p. 100 jusqu'ici. En 1984, les pertes s'élevaient à environ 43 millions et il semble normal que les prêteurs épongent une partie des pertes et payent des droits raisonnables en échange de l'assurance qu'ils obtiennent.

Je suis convaincu que nos institutions financières constituent l'instrument le plus utile dont le gouvernement puisse se servir pour répartir les fonds fournis grâce à ses programmes. Ce sont les instruments les plus simples et ils ne sont certainement pas entravés par les lenteurs de la bureaucratie. Les petites entreprises qui ont eu affaire avec des institutions ou des organismes comme la Banque fédérale de développement savent à quel point la bureaucratie peut constituer un obstacle, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir un prêt dans les plus brefs délais pour régler un problème urgent. J'espère qu'à l'avenir, si la Banque fédérale de développement n'intervient pas dans ce domaine, nous jugerons bon d'étendre davantage la portée de la loi de façon à accroître le montant des prêts consentis. En outre, nous espérons encourager un plus grand nombre de petites entreprises à participer à ce programme.